



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Angola

Question écrite n° 32204

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida en Angola. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte antisida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements pour freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Depuis 1997 et la conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Abidjan, la France a constamment réaffirmé au sein des instances internationales la nécessité éthique de faire accéder les patients du Sud au traitement antirétroviral (ARV) de l'infection à VIH/Sida. Aujourd'hui, de nombreux programmes pilotes d'accès aux ARV mis en oeuvre dans les pays du sud ont démontré que l'accès au traitement était non seulement possible dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité pour les patients, mais également souhaitable pour renforcer les efforts de déstigmatisation, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH/Sida. L'enjeu est maintenant de faire accéder le plus grand nombre de patients à ces traitements. C'est l'objectif qu'a fixé l'OMS : permettre à trois millions de personnes de recevoir un traitement dans les pays en développement d'ici la fin de l'année 2005. La France soutient totalement cet objectif pour lequel elle collabore avec l'ensemble des acteurs concernés : associations de personnes affectées ou infectées et sociétés civiles du Nord comme du Sud, gouvernements des pays les plus touchés, organisations internationales, autres pays développés. La France a très activement participé à la création du Fonds mondial et a joué un rôle central dans la prise en compte par celui-ci du financement des programmes d'accès au traitement. Deuxième contributeur annuel au Fonds mondial (150 millions d'euros, dont 110 sont utilisés pour la lutte contre le sida), la France exerce une vigilance particulière sur cette composante des programmes de lutte contre la maladie. Les programmes que le Fonds a déjà acceptés de financer conduiront ainsi à procurer un traitement à plus de 700 000 personnes d'ici cinq ans. L'effort de la France auprès du Fonds mondial s'accompagne d'un soutien à titre bilatéral aux pays de la zone de solidarité prioritaire (cinquante-cinq pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et des Caraïbes) qui mobilise à la fois des crédits du ministère des affaires étrangères (Fonds de solidarité prioritaire et crédits d'assistance technique) et du ministère de la santé, via l'initiative Esther de partenariats hospitaliers entre la France et dix pays du Sud. En Angola, la France prépare avec les autorités nationales un projet d'appui à la lutte contre le sida et la tuberculose dans les provinces de Benguela et de Huambo, qui sera appuyé par l'expertise de deux assistants techniques français. Dans ce pays, qui sort de plus de vingt-cinq ans de troubles et de guerre civile, la

reconstruction d'un système de santé est fondamentale et fait l'objet d'un soutien français marqué en termes de formation et d'expertise en gestion de programmes de santé. Comme ailleurs, la France soutiendra l'implication des acteurs de la société civile (ONG, organisation de personnes vivant avec la maladie) dont l'apport est indispensable pour faire accéder les personnes affectées à une prise en charge globale, intégrant les aspects médicaux, sociaux et psychologiques, de la prévention au dépistage puis au traitement lui-même.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32204

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 457

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3450